

Association « Co-Naître »

Procès verbal de l'Assemblée Générale Constitutive du 22 août 2008

Ordre du jour :

1. Accueil des personnes
2. Lecture, correction (définition des objectifs) et adoption des statuts
3. Election du comité
4. Procédure d'adoption des membres
5. Fixation du montant des cotisations
6. Divers

Présentes : Ariane Bogousslavsky, Sandrine Prince, Karelle Scherler, Marie-Claire Zaugg

Excusée : Elena Piantino

PV : MC Zaugg

1. La séance est ouverte à 10h00

2. Après lecture et correction, les statuts sont adoptés à l'unanimité

3. Le comité est élu comme suit :

- Présidente : Sandrine Prince
- Vice-présidente : Marie-Claire Zaugg
- Secrétaire : Karelle Scherler
- Trésorière : Ariane Bogousslavsky
- Membre : Elena Piantino

4. Procédure d'adoption :

4.1 Membres actifs : professionnel, thérapeutes, bénévoles actifs :

- demande d'un membre
- dossier mentionnant les contacts, les compétences et les disponibilités
- acceptation du comité (2/3)

4.2 Membres passifs :

- inscription
- acceptation du comité

5. Cotisation

5.1 Membre actif : CHF 160.- par année civile

5.2 Membre passif : CHF 20.- par année civile

6.1 Proposition de fusion avec un projet similaire

Vu les intérêts et objectifs similaires, il est décidé d'une rencontre avec Céline Anavi et Emilie Michel Odier , le jeudi 4 septembre pour leur proposer de devenir membre du comité.

6.2 Décision à propos du téléphone pour la permanence de l'Association

Au début Sandrine prendra la permanence

Karelle se renseigne pour la meilleure option auprès d'un amis concessionnaire.

6.3 Prochaine démarches

- Réfléchir à la structure du site internet Toutes
- Etablir une liste de professionnel à contacter Toutes
- Dossier et plaquettes de présentation Emilie ?
- Recherche de fonds Emilie
Ariane
- Ouverture d'un compte CCP Ariane

6.4 Prochaine séance prévue le 25 septembre à 9h30

Ariane n'est pas disponible : serait-il possible de la déplacer au 26 ?

La séance est levée à 12h10